LE MENSUEL

La note de conjoncture de la Cellule Economique de Bretagne

Novembre 2026 #29



L'ACTIVITÉ RESTE DYNAMIQUE DANS LE LOGEMENT NEUF MAIS RECULE DE NOUVEAU POUR LES LOCAUX

La déconnexion des cycles de construction neuve de logements et de locaux s'accentue en Bretagne.

Page 3

Dépenses publiques en logement en 2025 : objectifs, dispositifs et bénéficiaires
page 2

Indicateurs clés
page 3

Vue d'ensemble Construction
page 4

Zoom : L'analyse des coûts de construction du Bâtiment en France
page 5

Revue thématique : Logement, des besoins contrastés et un parc à mobiliser
page 6

La carte du mois : Quelle place pour les petits logements dans la construction de logements en Bretagne en 2025 ?
page 7

Les actualités
page 8

UNE MARQUE DE LA CELLULE ÉCONOMIQUE DE BRETAGNE

La construction neuve de logements confirme en septembre l'amélioration engagée depuis la fin de l'année 2025 en Bretagne. À fin septembre, les mises en chantier sont en hausse de 29,5 % sur un an, supérieures à celle observée au niveau national. La progression concerne l'ensemble des départements et des segments de marché. Les perspectives restent également bien orientées. À l'inverse, la construction neuve de locaux reste en recul : les surfaces commencées et autorisées diminuent à fin septembre.

Cette reprise du logement neuf s'inscrit dans un secteur fortement soutenu par les politiques publiques. En 2025, les dépenses publiques consacrées au logement atteignent 45,9 Md€, à travers des dispositifs variés : aides personnelles, soutien à la rénovation et au logement social, à l'investissement locatif ou encore à l'accession à la propriété. Ces interventions mobilisent différents outils (prestations, subventions, avantages fiscaux ou de taux) et bénéficient à l'ensemble des segments du parc.

Dans le même temps, **les conditions économiques de production des logements ont sensiblement évolué**. L'analyse des coûts de construction montre ainsi que l'index BT01 a progressé de 29,4 % entre 2016 et 2025. La hausse des matériaux et celle du coût du travail expliquent la grande majorité de cette progression.

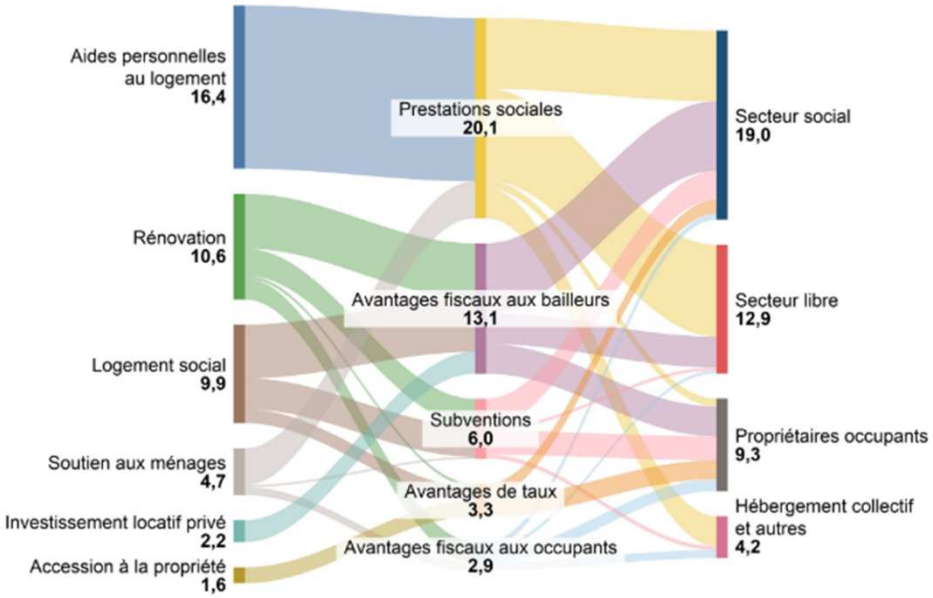
Enfin, **les enjeux de logement diffèrent fortement selon les territoires**. Si les besoins restent particulièrement soutenus dans les grandes aires urbaines et les zones littorales, leur nature varie également selon les segments du parc. En Bretagne, 39 % des logements autorisés dont le nombre de pièces est connu sont des T1 ou T2, avec des parts plus élevées autour des principales agglomérations et sur le littoral.

L'ANALYSE DU MOIS

Dépenses publiques en logement en 2025 : objectifs, dispositifs et bénéficiaires

En 2025, les aides publiques au logement représentent 45,9 Md€ en France, répartis entre aides personnelles, rénovation, logement social, investissement locatif et accession à la propriété, au moyen d'outils variés allant des prestations directes aux avantages fiscaux, prêts bonifiés et certificats d'économies d'énergie. Ces aides publiques répondent à des objectifs multiples : solvabiliser les ménages, soutenir l'offre, accélérer la rénovation énergétique et faciliter l'accession. Elles bénéficient à l'ensemble du marché, avec une part importante orientée vers le parc social, mais aussi vers le parc locatif privé et les propriétaires occupants.

La dépense publique en logement en 2025 selon les objectifs, les moyens et les segments de marché (en Md €)



La politique du logement mobilise en 2025 plusieurs grands dispositifs d'aide publique, pour une dépense totale de 45,9 Md€. Les aides personnelles au logement (APL, allocation de logement familiale et allocation de logement social) constituent le premier poste, avec 16,4 Md€, et concernent 17 % des ménages. Elles visent principalement à réduire la charge de logement des ménages en fonction de leurs revenus, de leur loyer et de leur zone géographique.

Les aides à la rénovation représentent 10,6 Md€ et constituent le deuxième poste de dépense. Elles se maintiennent à un niveau élevé depuis 2020, en lien avec les objectifs de rénovation énergétique et de transition écologique. À ces aides s'ajoutent les financements issus des certificats d'économies d'énergie, qui représentent plusieurs milliards d'euros par an pour le secteur résidentiel.

Le soutien au logement social atteint 9,9 Md€ et finance notamment la construction et la rénovation de ce parc. Le secteur bénéficie également de conditions de financement favorables grâce à la mobilisation de l'épargne réglementée. Enfin, les aides à l'investissement locatif privé représentent 2,2 Md€, tandis que le soutien à l'accession à la propriété, principalement via le PTZ, atteint 1,6 Md€ et progresse depuis 2021.

Au total, les aides publiques peuvent prendre la forme de prestations sociales (pour 20,1 Md€), d'avantages fiscaux (13,1 Md€) ou de subventions (6 Md€). Elles bénéficient à l'ensemble des segments du marché du logement : environ 40 % des dépenses sont orientées vers le parc social, 28 % vers le parc locatif privé et 20 % vers les propriétaires occupants. D'autres prestations sociales ou fiscales complètent ces dispositifs, notamment en direction des ménages précaires. En parallèle, le secteur du logement génère également des recettes pour l'État, principalement via la fiscalité.

Repères

16,4 Md€

Montant des dépenses publiques liées aux aides personnelles au logement

40 %

Part des dépenses qui bénéficient au secteur locatif social

Source : SDES, Direction générale du Trésor, Trésor-éco n°405 « Logement : des tensions structurelles pesant sur l'offre et la mobilité » (octobre 2026). La catégorie « divers » (exonérations de taxe foncière hors bailleurs sociaux, exonérations et abattements de plus-values , 0,4 Md€) n'est pas représentée.

Cellule Economique de Bretagne | 7 boulevard Solferino, 35000 RENNES | 02 99 30 23 51 | contact@institut-veia.fr

INDICATEURS CLÉS

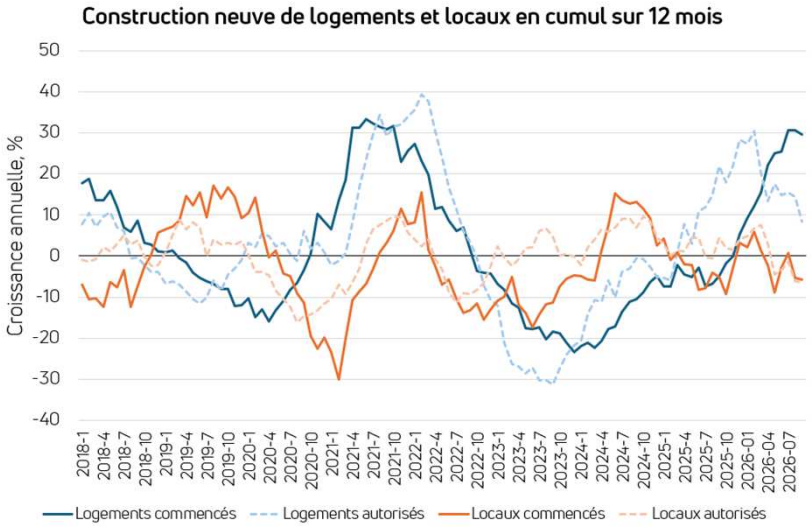
CONSTRUCTION NEUVE : ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES SOLIDES DANS LE LOGEMENT, DYNAMIQUE NÉGATIVE POUR LES LOCAUX

À fin septembre 2026, 25 700 logements ont été mis en chantier en Bretagne, soit une hausse de +29,5 % en cumul 12 mois (contre +30,6 % à fin août), plus forte qu'au niveau national (+21,8 %). Ce niveau est également très supérieur à la moyenne 2014-2026 (égale à 22 200). La Bretagne affiche une nette croissance depuis fin 2025, portée principalement par le logement collectif (+32,2 % sur un an) puis l'individuel pur (+26,9 % sur un an) mais également par l'individuel groupé, en net rebond depuis juin (+24,2 % sur un an). La reprise semble se confirmer après une période 2024-2025 de faible activité.

Tous les départements bretons connaissent une hausse des mises en chantier sur 12 mois, allant de +19,7 % en Ille-et-Vilaine à +52,6 % dans le Morbihan. Tous les marchés, sans exception, sont en hausse.

S'agissant des permis de construire, ils restent en nette hausse en Bretagne à fin septembre 2026 (30 900 logements autorisés, soit +8,4 % en cumul 12 mois sur un an, contre +14,5 % à fin août) et bien supérieurs à la moyenne 2014-2026 (25 600). Cette bonne orientation s'explique grâce à une demande sur les marchés de l'individuel pur (+24,6 %) et du collectif (+3,9 %). Les autorisations de logements individuels groupés sont au contraire en recul (-14,1 % sur un an) depuis plusieurs mois. Les baisses des taux des crédits immobiliers (intervenues en 2025) et l'extension du PTZ aux maisons individuelles neuves et à l'ensemble du territoire peuvent expliquer en partie ces évolutions même si tous les permis ne se transforment pas en mises en chantier, avec un écart entre autorisation et mise en chantier qui reste important (entre 5 000 et 6 000 logements selon les mois). Si on regarde l'évolution des surfaces autorisées de logements, la hausse s'établit à +5,1 % en cumul 12 mois sur un an.

Du côté des autorisations, trois départements enregistrent des hausses hormis les Côtes d'Armor (-5,4 % sur un an à



Source : SDES, Sit@del3, données à fin septembre 2026

fin septembre), pénalisé par le logement collectif (-19,4 %) ainsi que par l'individuel groupé (-18,1 %). Ce dernier marché est en recul dans tous les départements sauf le Morbihan. Quant aux autorisations de logements individuels purs, elles sont en forte hausse dans tous les départements : de +14,7 % sur un an dans les Côtes d'Armor à +29,8 % dans le Finistère.

De son côté, la construction neuve de locaux affiche de nouveau une croissance négative. Sur 12 mois glissants, **1,432 million de m² ont été commencés** à fin septembre 2026 (-5,7 %* contre -5,2 % à fin août), contrairement au rythme national (+3,3 %). Les bureaux (+14,5 %) et les locaux agricoles (+3,1 %) sont en hausse tandis que les autres secteurs sont en baisse. Par département, les évolutions sont positives dans les Côtes d'Armor (+11,6 %, porté par les bâtiments agricoles et le secteur privé non agricole, hors entrepôts) mais en recul dans le Finistère (-0,7 %), en Ille-et-Vilaine (-13,8 %) et dans le Morbihan (-13,3 %). **Pour les surfaces autorisées, la dynamique est également négative** avec des m² autorisés en baisse de -6,3 % sur 12 mois à fin septembre, plus forte qu'au niveau national (-3,0 %).

***Avertissement** : À compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de locaux non résidentiels sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif révise légèrement les données publiées

LA CRÉATION DE MICRO-ENTREPRISES EN LÉGÈRE HAUSSE AU T3-2026

Au troisième trimestre 2026, en cumul sur 4 trimestres, le nombre de créations d'entreprises de Construction en Bretagne est en légère hausse de +0,3 % par rapport au troisième trimestre 2025. C'est la première hausse enregistrée depuis le T1-2025.

Cette évolution masque des dynamiques hétérogènes selon le régime de l'entreprise. Sur la période, le nombre de créations de micro-entreprises est en hausse de +4,2 %, tandis que hors micro-entreprises le nombre de créations est en baisse de -4,5 %.

LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES EN RECUL AU T2-2026

Au T2 2026, (cumul 4 trimestres), le nombre de défaillances d'entreprises de Construction en Bretagne est en recul de -7,7 % par rapport à la même période l'année précédente. En évolution sur un trimestre, le recul du nombre de défaillances atteint -15,5 % par rapport au T2-2025. Après une hausse continue entre début 2022 et début 2025, le nombre de défaillances d'entreprises de Construction diminue régulièrement depuis 3 trimestres.

Cette baisse des défaillances s'observe dans toutes les catégories de tailles d'entreprises, allant de -57,7% pour les entreprises de 10 à 19 salariés à -5,4 % pour les entreprises sans salarié.

VUE D'ENSEMBLE CONSTRUCTION

Sources : DREAL Bretagne – Sit@del3, Acoss-Urssaf, Insee - Sirene, Dares, France Travail, Sgfgas, FNTP, Unicem

	Bretagne		France	
Bâtiment résidentiel – construction neuve				
Logements mis en chantier Situation à fin septembre 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)	↑ +29,5%	25 700 lgts	↑ +21,8%	315 000 lgts
Logements autorisés Situation à fin septembre 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)	↑ +8,4%	30 900 lgts	↑ +1,7%	378 200 lgts
Bâtiment résidentiel – commercialisation				
Réservations de logements par particuliers (indiv + coll) Au 2°trimestre 2026 (évol 1 an)	↓ -18,8%	801 lgts	↓ -2,2%	17 447 lgts
Encours de logements (indiv + coll) A la fin du 2°trimestre 2026 (évol 1 an)	↑ +4,2%	8 421 lgts	↑ +1,3%	125 438 lgts
Prix des logements collectifs Au 2°trimestre 2026 (évol 1 an)	↓ -4,4%	4 417 €/m²	↑ +1,1%	4 996 €/m²
Bâtiment résidentiel - Prêts à taux zéro				
Travaux liés à l'éco-PTZ De janvier à la fin du 2°trimestre 2026 (évol 1 an), en M€	↓ -5,9%	118,27 M€	↓ -12,4%	1 248,57 M€
Bâtiment non résidentiel - construction neuve				
Surface de locaux mis en chantier Situation à fin septembre 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)	↓ -5,7%	1 432 mill. m²	↑ +3,3%	20 963 mill. m²
Surface de locaux autorisés Situation à fin septembre 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)	↓ -6,3%	2 646 mill. m²	↓ -3,0%	36 974 mill. m²
Entretien-rénovation				
Évolution de l'activité au 2ème trimestre 2026 Au 2°trimestre 2026 (évol 1 an)	↓ -2,0%		↓ -3,3%	
Évolution de l'activité – Logements Au 2°trimestre 2026 (évol 1 an)	↓ -1,7%		↓ -3,1%	
Évolution de l'activité – Bâtiments non résidentiels Au 2°trimestre 2026 (évol 1 an)	↓ -3,5%		↓ -3,7%	
Travaux Publics				
Activité récente Au 3°trimestre 2026 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)	↓	-42	↓	-45
Prévisions d'activité Au 4°trimestre 2026 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)	↓	-57	↓	-47
Carnets de commandes Au 3°trimestre 2026 (évol 1 an)	↓ -0,8 mois	3,2 mois	↓ -0,2 mois	6,6 mois
Matériaux				
Production BPE Production de BPE à fin juillet 2026 Cumul 12 mois, en m3	↑ +2,9%	2 524 764 m3	↓ -3,1%	31 311 304 m3
Production Granulats Production de Granulats à fin juillet 2026 Cumul 12 mois, en milliers de tonnes	↑ +2,0%	22 169 kt	↓ -2,4%	263 949 kt
Appareil de production				
Emplois salariés dans la construction A la fin du 2°trimestre 2026 (évol 1 an)	= +0,3%	84 350 sal.	↓ -1,4%	1 578 408 sal.
Intérimaires Construction Moyenne 12 mois à fin juillet 2026 (évol 1 an)	↓ -3,1%	6 701 ETP	↓ -3,8%	122 982 ETP
Demandeurs d'emplois Bâtiment et Travaux Publics (cat. A) Au 3°trimestre 2026 (évol 1 an)	↑ +1,3%	8 744 DEFM	= +0,9%	212 251 DEFM

Attention : A compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de locaux non résidentiels sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif révise légèrement les données publiées. En outre, les secteurs d'activité présentés dorénavant sont en cohérence avec les quatre destinations indiquées dans le tableau actuel des surfaces du Cerfa Demande de permis de construire. D'autres améliorations attendues dans l'année permettront de diffuser des variables des Cerfa non disponibles dans Sitadel2.

Cellule Economique de Bretagne | 7 boulevard Solferino, 35000 RENNES | 02 99 30 23 51 | contact@institut-veia.fr

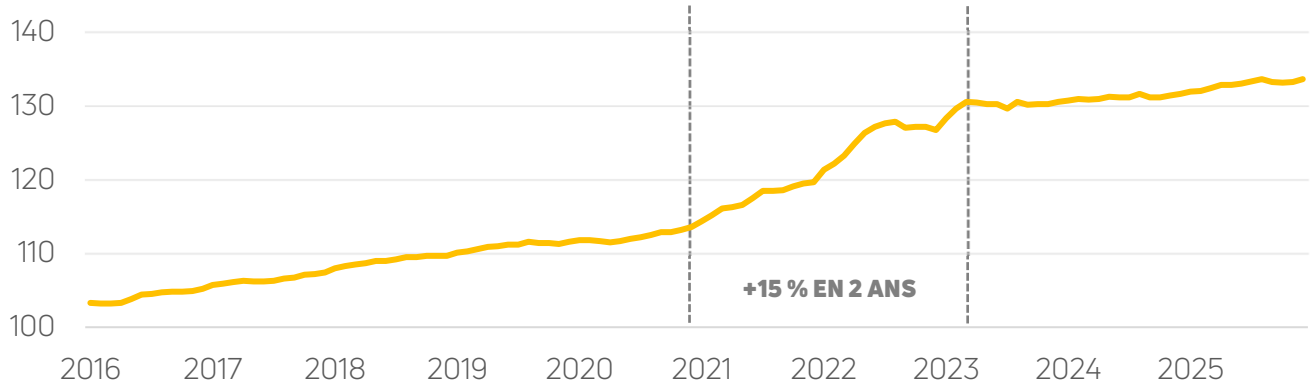
ZOOM :
Analyse des coûts de construction du Bâtiment en France

Pourquoi construire un bâtiment coûte-t-il plus cher aujourd'hui qu'il y a dix ans ? Quels facteurs sont les principaux responsables ? Quel est le poids de la main-d'œuvre, de l'énergie ou encore du foncier dans l'évolution de ces index ? Et, surtout, les coûts de construction expliquent-ils à eux seuls les difficultés actuelles de production de logements ? Autant de questions sur lesquelles se penche cette étude réalisée par la Cellule Économique de Bretagne pour le compte de la Fédération du Bâtiment de Bretagne.

L'index BT01 : +29,4 % en 10 ans

L'index BT01 est un indice officiel publié chaque mois par l'Insee qui mesure l'évolution du coût de la construction dans le secteur du Bâtiment en France, tous métiers et spécialités confondus. Il reflète l'évolution globale des dépenses liées à la construction.
L'index BT01 (base 100 = 2010) a connu **une progression de 29,4 % entre janvier 2016 et décembre 2025**, marquée par une hausse d'abord progressive jusqu'en 2020, puis par une forte accélération (+ 15 % en deux ans) sous l'effet des perturbations liées à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine, avant un ralentissement de sa croissance à partir de 2023.

Index mensuel BT01

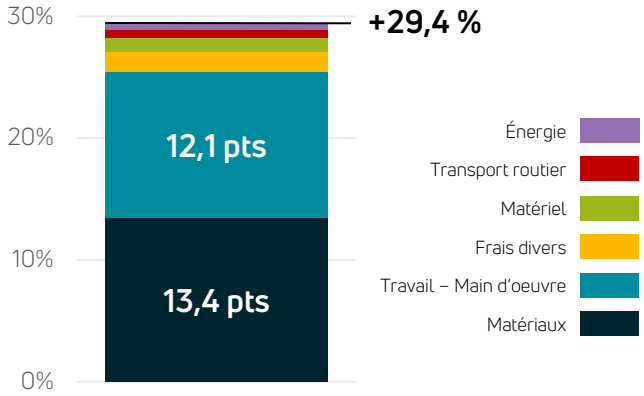


Deux principaux contributeurs à la croissance de l'index BT01

Cette progression de 29,4 % s'explique principalement par **la hausse du coût des matériaux et de la main-d'œuvre.** La contribution de chaque poste de coûts à l'évolution du BT01 dépend à la fois de son poids dans les coûts et de sa propre évolution. Les matériaux enregistrent une hausse particulièrement marquée de 40 %, ce qui explique leur forte contribution, à hauteur de 13,4 points de pourcentage, soit près de la moitié de la progression totale du BT01. La main-d'œuvre connaît une hausse moins forte de 29 %, mais son poids prépondérant dans les coûts explique également sa forte contribution, à hauteur de 12,1 points de pourcentage, soit environ 41 % de la hausse totale. **À eux deux, ces postes expliquent 25,5 points de la hausse de l'index BT01 (+ 29,4 %), soit près de 87 % de la croissance totale.**

Contribution de chaque poste à l'évolution 2016/2025

*Contribution = Poids * Évolution*



Source : INSEE
Traitements : Cellule Économique de Bretagne

Cette analyse a également été réalisée pour plus de 30 métiers du Bâtiment, découvrez-les dans l'étude complète :
[Analyse des coûts de construction du Bâtiment en France]

Revue thématique : Logement, des besoins contrastés et un parc à mobiliser

Malgré un parc important de logements, les besoins et les tensions sur le marché immobilier restent contrastés selon les territoires et les segments du parc (propriété, locatif privé, locatif social). À partir d'une note de la Direction générale du Trésor publiée en octobre 2026, cette revue thématique revient sur les disparités territoriales des besoins en logements et les tensions propres aux différents segments du parc (accession à la propriété, locatif privé et logement social), et présente également les pistes permettant de mieux mobiliser les logements existants.

Des besoins en logements contrastés selon les territoires

Avec environ 600 logements pour 1 000 habitants en 2022, la France dispose du 2ème parc de logements par habitant le plus important des pays de l'OCDE. Ceci s'explique par un haut niveau de construction : entre 2015 et 2025, 3,6 millions de logements ont été mis en chantier en France. Toutefois, cette offre ne répond pas partout aux besoins des ménages.

Les besoins présentent de fortes disparités territoriales :

À horizon 2050, le nombre de ménages devrait continuer à progresser dans les grandes aires urbaines et les zones littorales, tandis que d'autres territoires connaîtraient une évolution moins soutenue.

Estimations des besoins en logements par le SDES par période

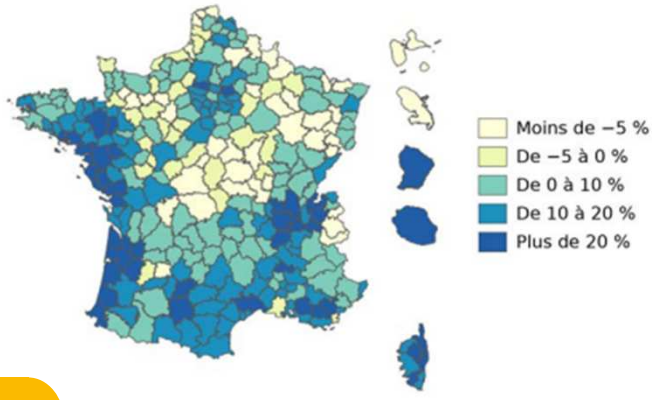
3,2 millions logements estimés nécessaires entre 2020 et 2030

2,4 millions logements estimés nécessaires entre 2030 et 2040

1,3 million logements estimés nécessaires entre 2040 et 2050

Projection de l'évolution du nombre de ménages entre 2020 et 2050 par zone d'emploi ou département d'Outre-mer (en % du nombre de ménages 2020)

Source : Projections du nombre de ménages (Insee-SDES) selon le scénario central, Recensement de la population (Insee), calculs SDES



Des tensions propres aux différents segments du parc

En 2025, 57 % des ménages français sont propriétaires de leur résidence principale. Cependant, entre 2000 et 2025, les prix immobiliers ont progressé 1,8 fois plus vite que les revenus et les loyers, renforçant les inégalités entre propriétaires et nouveaux accédants. Le parc locatif privé, qui représente 25 % des résidences principales, connaît également des tensions entre offre et demande. La note souligne notamment que l'annonce de l'interdiction progressive de louer les logements classés G aurait augmenté de 25 % leur probabilité annuelle de mise en vente. De son côté, l'encadrement des loyers, expérimenté dans plusieurs métropoles depuis 2019, aurait permis de modérer les loyers de 2 à 4 % en deux ans, mais se serait également accompagné d'une baisse de 8 % de l'offre locative privée dans les métropoles (hors Île-de-France).

Enfin, le parc social, qui représente 18 % des logements français, fait face à une demande croissante. Malgré une éligibilité théorique de 70 % de la population, le ralentissement de la production et des sorties du parc social a entraîné une baisse de 13 % des attributions entre 2019 et 2025, allongeant les délais d'accès au logement social.

Quels leviers pour adapter l'offre de logements ?

- **Densifier les espaces déjà urbanisés** : La densification peut notamment passer par la transformation de bureaux en logements ou la surélévation d'immeubles. Ces opérations se heurtent toutefois à des freins réglementaires : règles d'urbanisme, protection du patrimoine ou encore dispositions applicables aux lotissements et copropriétés. Plusieurs évolutions législatives cherchent à faciliter ces transformations : loi Daubié de juin 2025, loi Huwart de novembre 2025, projet de loi relatif à la relance et à la décentralisation du logement adopté par le Sénat en juillet 2026.

- **Mobiliser le parc de logements vacants** : La France compte environ 3 millions de logements vacants, dont une partie pourrait contribuer à répondre aux besoins. Selon la note, dans environ 15 % des cas, la construction de nouveaux logements s'accompagne, à l'échelle de la commune, d'une hausse au moins équivalente du nombre de logements vacants depuis plus de deux ans. La mobilisation de ces logements suppose toutefois de tenir compte de leur localisation et de leur état.

- **Faire évoluer la fiscalité du logement afin de participer à la fluidité du marché immobilier** : Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), acquittés lors des transactions, constituent une recette importante pour les collectivités, mais peuvent freiner la mobilité résidentielle. À l'inverse, une fiscalité davantage assise sur la détention des logements serait plus favorable à l'ajustement du marché. Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) propose ainsi une bascule progressive des DMTO vers la taxe foncière.

Source : Trésor-Éco N°405, Direction générale du Trésor | octobre 2026

Cellule Economique de Bretagne | 7 boulevard Solferino, 35000 RENNES | 02 99 30 23 51 | contact@institut-veia.fr

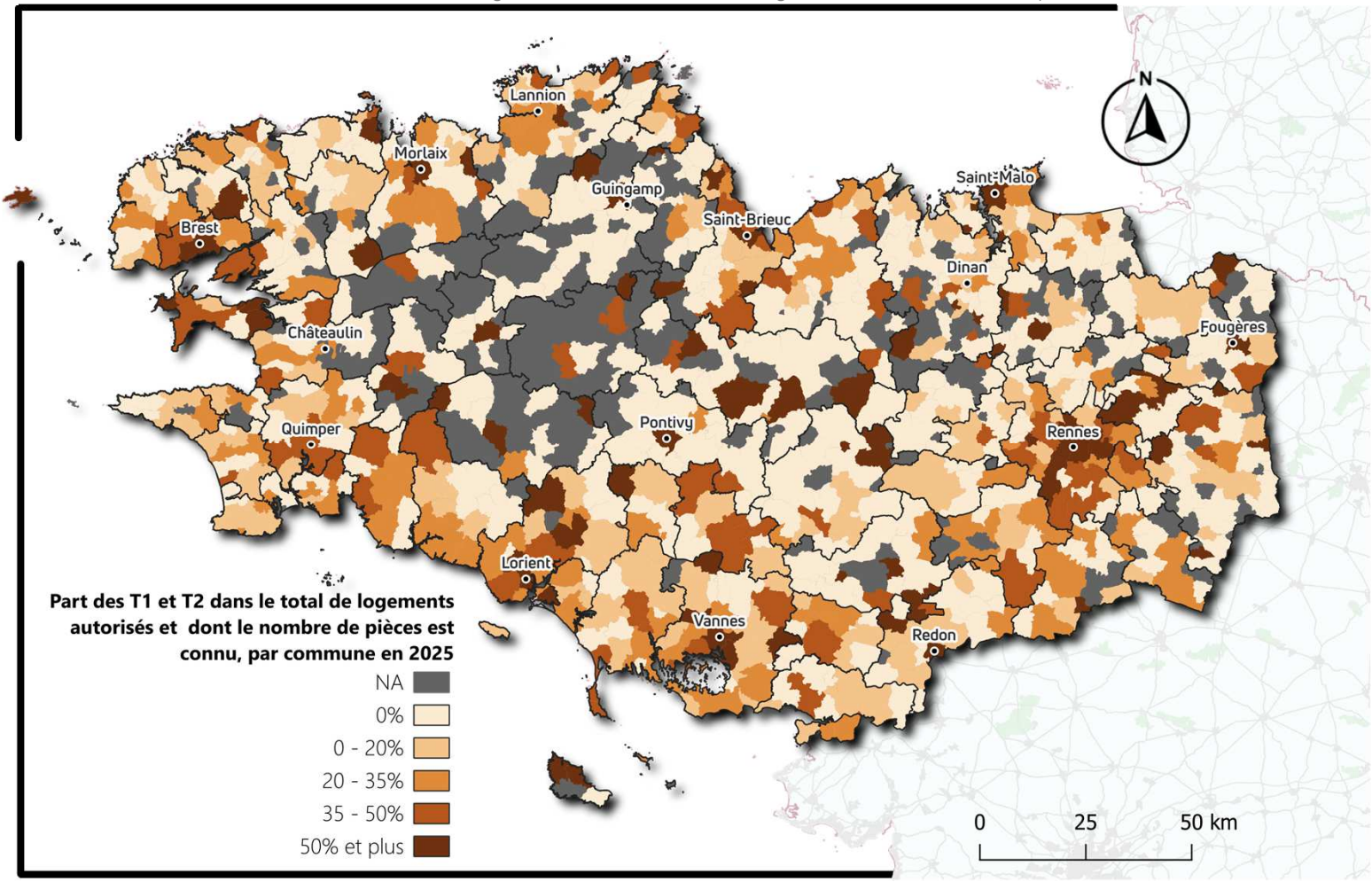
LA CARTE DU MOIS

Quelle place pour les petits logements dans la construction de logements en Bretagne en 2025 ?

La cartographie ci-dessous présente la part des logements de type T1 et T2 dans le total des logements autorisés à l'échelle communale en 2025. Au niveau régional, 39 % des logements autorisés en 2025 sont des T1 ou T2. Cette part varie sensiblement d'une commune à l'autre : si elle reste inférieure à 20 % dans de nombreuses communes, elle dépasse les 35 % dans plusieurs zones géographiques. Les parts les plus élevées se rencontrent notamment autour des principales agglomérations (Brest, Rennes, Vannes...) mais aussi sur le littoral, avec une présence plus diffuse et marquée sur la côte sud. Le fait que l'on retrouve des parts élevées de petits logements dans de nombreux territoires et dans des communes aux niveaux de densité variés indique qu'il ne s'agit pas d'un enjeu spécifique aux grands centres urbains. A l'inverse, certaines communes n'ont enregistré aucune autorisation de petits logements parmi les logements autorisés.

Les différences observées entre les communes peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment les évolutions démographiques et sociétales (vieillissement de la population, décohabitation, évolution de la composition des ménages), les caractéristiques du marché immobilier (niveau des prix, demande locative) ou encore les contraintes foncières locales (rareté et coût du foncier).

Note de lecture : les calculs portent uniquement sur les logements autorisés en 2025 dont le nombre de pièces est renseigné. Les communes en NA n'ont autorisé aucun logement en 2025, ou aucun logement dont le nombre de pièces est connu.



REPÈRES

Sources : SDES – SIT@DEL, Liste des autorisations d'urbanisme créant des logements (en date de prise en compte de l'autorisation initiale), 2026 | Traitements et Réalisation : Cellule Économique de Bretagne

39%

des logements sont des T1 ou T2 en Bretagne en 2025
(Part calculée parmi les logements autorisés dont le nombre de pièces est connu)

31,5%

des T1-T2 autorisés se concentrent sur cinq communes *(soit 3 179 logements répartis entre Rennes, Cesson-Sévigné, Lorient, Brest et Vannes)*

Les actualités de la Cellule Économique de Bretagne

Point sur les événements passés et à venir !

Replay du webinaire organisé par la Cellule Économique de Bretagne

- **Découvrez le replay** du webinaire de présentation de l'étude « Innovations et besoins en compétences des entreprises du Bâtiment en Bretagne » réalisée par la Cellule Economique de Bretagne (mai 2026)

➡️ : https://www.institut-veia.fr/actualites/webinaire-innovations-et-besoins-en-competences-dans-le-batiment-en-bretagne/



Intervention de la Cellule Economique de Bretagne lors d'événements de nos partenaires

- Présentation de la **Conjoncture Bâtiment aux Rendez-vous de l'Eco** organisés par la CCI d'Ille-et-Vilaine le 12 octobre 2026
- Présentation de la **Conjoncture BTP lors du bureau de la FDMC** (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction de Bretagne) le 14 octobre 2026
- Présentation de la **Conjoncture BTP lors de l'atelier Conjoncture** organisé par l'INSEE Bretagne le 15 octobre 2026
- Présentation de **l'outil de datavisualisation « MonSuiviEau »** lors du conseil d'administration des Canalisateurs Bretagne le 3 novembre 2026 au CFA TP de Ploërmel



À vos agendas !

- **4ème Petit Déjeuner Conjoncture BTP**, le mardi 17 novembre 2026 de 9h à 10h en visio ou en présentiel dans les locaux de Bâtiment CFA Bretagne (60 avenue du Canada – Rennes)

➡️ Inscriptions ici : https://forms.gle/wyU9hFHXmjQNjxJ89

Avec le concours des membres de la Cellule Économique de Bretagne

Membres fondateurs : FFB Bretagne, Les Travaux Publics Fédération Bretagne, UNICEM Bretagne, Préfet de la Région Bretagne

Membres de droit :

- Préfecture de la région Bretagne
- Conseil régional de Bretagne
- Trésorerie Générale
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
- Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)
- Banque de France
- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Bretagne (DREETS Bretagne)

Membres actifs :

- Aro HLM Bretagne
- Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère
- Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
- Fédération du BTP des Côtes d'Armor
- Fédération du BTP du Finistère
- Fédération du BTP d'Ille-et-Vilaine
- Fédération Morbihannaise du BTP
- Fédération Ouest des SCOP du BTP
- Fédération des Promoteurs Immobiliers Bretagne (FPI Bretagne)
- Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction de Bretagne (FDMC)
- Fibois Bretagne
- Rennes Métropole